



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

PÔLE ÉCONOMIE, MOBILITÉS ET URBANISME  
Direction Développement Économique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20251208-2996C-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025

Publication : 12/12/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 12 décembre 2025  
Le Président



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION Séance du 8 décembre 2025

**85 élus présents (104 en exercice, 13 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

### UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE – SOUTIEN AU PROJET DYSCRYOPERF : DÉVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉCUPÉRATION DU SPORTIF (7.5/2996C)

#### **I. La stratégie de m2A dans le domaine de la santé**

Par une délibération du Conseil d'Agglomération du 11 décembre 2023, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a décidé de déployer une **stratégie ambitieuse dans le domaine de l'innovation**. Cette stratégie marque l'engagement de m2A en faveur de ses filières économiques et notamment de ses filières émergentes.

L'un des axes identifiés a été le **développement, la structuration et l'accompagnement de la filière santé** sur le territoire et notamment le déploiement d'une dynamique pour stimuler de nouvelles activités au bénéfice des patients, des usagers, des entreprises et de l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire.

Dans cette perspective, m2A a mandaté le pôle de compétitivité BioValley France pour réaliser un audit visant à identifier les caractéristiques différenciantes et structurantes de l'agglomération. Les résultats de cet audit ont permis d'aboutir à une spécialisation de la filière santé sur **l'axe « Santé & Sport »** et à la création d'un **pôle de compétences santé**, réunissant les acteurs de la filière.

## **II. Un projet collaboratif pour développer une plateforme d'accompagnement à la récupération du sportif**

Dans le cadre de cette démarche, un projet de thèse porté par les laboratoires IRIMAS (Institut de Recherche en Informatique, Mathématiques, Automatique et Signal) et IS2M (Institut de Science des Matériaux de Mulhouse) de l’UHA a été soutenu par m2A. Ce projet repose sur un travail collaboratif avec le Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) et étudiera les interactions entre le cycle menstruel, la qualité du sommeil et la performance chez des sportives. Il s'intéressera plus particulièrement à l'effet de la cryostimulation (exposition à des températures basses) du corps entier (CCE) comme protocole de récupération.

Un travail de cartographie des compétences a permis de mettre en relation ce projet avec d'autres acteurs de l'écosystème territorial afin de le densifier. L'étude des effets de la cryothérapie sera ainsi complétée par l'identification de biomarqueurs sanguins de la récupération qui pourront être valorisés vers des tests rapides commercialisés auprès des sportives et sportifs pour mesurer leur niveau de récupération/fatigue musculaire biologique.

L'objectif du projet DysCryoPerf sera de permettre la formalisation d'un protocole de récupération à destination des femmes non ménopausées pour améliorer leur qualité de vie.

Les partenaires du consortium sont les suivants :

- **L'UHA, porteur du projet,** constitue un élément d'attractivité et de développement majeur de l'agglomération mulhousienne. Les laboratoires IRIMAS et IS2M dirigeront la recherche et notamment le projet de thèse. Par ce projet, l’UHA confirme la vocation thématique « Santé & Sport » de ses formations (filière STAPS option Activité Physique Adaptée, Licence Accès Santé à venir) et de son écosystème de recherche.
- Le **Centre Sportif Régional Alsace**, pôle d'expertise sur l'accompagnement des sportifs de haut-niveau, permettra de faire le lien avec les clubs sportifs ainsi que les praticiens du sport via son pôle médico-sportif. Il mettra à disposition son personnel infirmier et sa chambre de cryothérapie pour les besoins du projet. La participation à un tel projet consolidera le positionnement du CSRA et appuiera la place de m2A dans l'accueil et la formation des athlètes nationaux.
- **L'IRHT (Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation),** de renommée internationale, apportera sa compétence et ses moyens dans le domaine de la biopsie liquide, contribuant ainsi à asseoir sa place de pôle de recherche spécialisé en analyse de l'ADN libre circulant. Il sera en mesure de capitaliser sur les données obtenues dans le cadre de ce projet pour poursuivre la recherche dans le domaine des cancers féminins.
- Le **GHRMSA (Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace)**, contribuera au projet en tant que promoteur de l'étude et rédacteur du CPP (Contrat de Protection des Personnes) lui permettant de développer une spécialité médicale, de favoriser l'attractivité ainsi que de développer son département de recherche clinique.

Le projet a fait l'objet d'un **accompagnement préalable mené par BioValley France** qui a permis de mettre en évidence la pertinence scientifique, sociétale et économique de ce projet.

Le **budget global** de la plateforme collaborative s'élève à **643 000 €** sur une durée de **trois ans** avec un démarrage en **décembre 2025**.

Ce projet se traduira par des dépenses à hauteur de 338 000 € en fonctionnement et 237 000 € en équipements scientifiques et consommables (appareil de mesure de l'activité physique et d'analyse du sommeil...).

Dans le cadre du plan de financement faisant intervenir la Région Grand Est, BPI France et la Fondation Force, l'UHA sollicite un soutien financier de m2A d'un montant de 60 000 € pour le co-financement de cette plateforme.

Il est rappelé que le financement de m2A s'inscrira uniquement en complément de financements régionaux ou nationaux et est donc conditionné à l'obtention des dits soutiens.

Une recherche de financement privé auprès d'équipementiers de chambres de cryothérapie est également en cours.

### **III. Les retombées pour le territoire**

Ce sujet de recherche s'inscrit dans un projet de structuration d'une offre d'accompagnement, de recherche, de formation et de développement d'entreprises autour de l'optimisation de la performance et de la prévention des blessures chez les sportifs de haut-niveau. Ce projet collaboratif permet de fédérer et de faire travailler ensemble tout un écosystème d'acteurs reliant le sport à la santé tels que l'UHA, le Centre Sportif Régional, l'IRHT, le GHRMSA et les praticiens du territoire.

Ce projet s'inscrit dans un contexte sociétal fort, marqué par la nécessité de mieux comprendre et de prendre en compte les spécificités physiologiques féminines dans les domaines de la santé et du sport. Les retombées attendues dépassent le champ sportif : elles concernent la santé publique, en offrant des approches non médicamenteuses pour améliorer le bien-être et la qualité de vie des femmes, tout en participant à la promotion d'une science plus équitable, inclusive et socialement responsable.

A l'échelle de l'agglomération, le projet permet non seulement de valoriser un écosystème collaboratif et des ressources régionales mais aussi de créer des passerelles entre la recherche appliquée et la pratique sportive, au bénéfice des athlètes, des entraîneurs et des structures d'accueil.

La thématique différenciante du projet pourra alimenter les démarches d'attractivité des sportifs de haut-niveau, chercheurs, médecins et étudiants souhaitant travailler dans ce domaine.

Tout cela contribuera à l'émergence d'une spécialisation scientifique et économique forte et concourra à accroître l'attractivité et la notoriété de m2A sur cette thématique.

Compte tenu des retombées de ce projet qui s'inscrit dans la stratégie d'innovation et du pôle de compétences Santé m2A, il vous est proposé d'allouer à l'UHA une subvention de 60 000 € au titre de l'année 2025 à la mise en œuvre de la plateforme de recherche DysCryoPerf.

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget primitif 2025 – Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 61 – LC 9472 – Service gestionnaire A51.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'attribution d'une subvention de 60 000 € à l'UHA pour le financement de la plateforme de recherche DysCryoPerf au titre de l'année 2025
- charge M. le Président ou son représentant d'établir et de signer toutes pièces nécessaires.

PJ : (1)

- Convention conditionnant l'octroi d'une subvention à l'UHA

Ne prend pas part au vote (1) : Antoine VIOLA

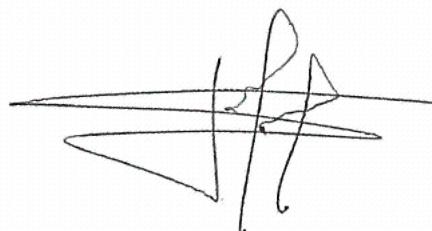
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN

**CONVENTION CONDITIONNANT L'OCTROI D'UNE  
SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU PROJET  
DYSCRYOPERF DE L'UHA**

Entre

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par son Vice-président, M. Alain Leconte, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération du 8 décembre 2025 et désignée sous le terme « m2A »

d'une part,

Et

L'Université de Haute-Alsace, 2 rue des Frères Lumière, 68200 MULHOUSE, représentée par son Président, M. Pierre-Alain MULLER et désignée sous le terme « UHA »,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1 - Préambule**

Par une délibération du Conseil d'Agglomération du 11 décembre 2023, m2A a décidé de déployer une stratégie ambitieuse dans le domaine de l'innovation. Cette stratégie marque l'engagement de m2A en faveur de ses filières économiques et notamment de ses filières émergentes.

L'un des axes identifiés a été le développement, la structuration et l'accompagnement de la filière santé sur le territoire et notamment le déploiement d'une dynamique pour stimuler de nouvelles activités au bénéfice des patients, des usagers, des entreprises et de l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire.

Dans le cadre de cette démarche, un projet de thèse porté par les laboratoires IRIMAS (Institut de Recherche en Informatique, Mathématiques, Automatique et Signal) et IS2M (Institut de Sciences des Matériaux de Mulhouse) de l'UHA a été soutenu par m2A. Ce projet repose sur un travail collaboratif avec le Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) et étudiera les interactions entre le cycle menstruel, la qualité du sommeil et la performance chez des sportives. Il s'intéressera plus particulièrement à

l'effet de la cryostimulation du corps entier (CCE) comme protocole de récupération.

Un travail de cartographie des compétences a permis de mettre en relation ce projet avec d'autres acteurs de l'écosystème territorial afin de le densifier. L'étude des effets de la cryothérapie sera ainsi complétée par l'identification de biomarqueurs sanguins de la récupération qui pourront être valorisés vers des tests rapides commercialisés auprès des sportives et sportifs pour mesurer leur niveau de récupération/fatigue musculaire biologique.

Le **budget global** de la plateforme collaborative s'élève à **643 000 €** sur une durée de **trois ans** avec un démarrage en **décembre 2025**. Dans le cadre du plan de financement faisant intervenir la Région Grand Est, BPI France et la Fondation Force, l'UHA sollicite un soutien financier de m2A d'un montant de 60 000 € pour contribuer au bon fonctionnement de cette plateforme de recherche.

Il est rappelé que le financement de m2A s'inscrira uniquement en complément de financements régionaux ou nationaux et est donc conditionné à l'obtention des dits soutiens.

## **Article 2 – Montant et objet de la subvention**

La subvention allouée s'élève à 60 000 € au titre de l'année 2025. Cette subvention est consacrée au **financement de la plateforme collaborative DysCryoPerf, portée par l'UHA**. Les équipements financés par m2A pour l'UHA seront mobilisables par l'ensemble des membres du consortium.

Le projet débutera en décembre 2025 et se poursuivra sur 3 ans.

## **Article 3 – Modalités de versement**

Un acompte de 30 % du montant de la subvention sera versé à la signature de la convention.

Un 2<sup>ème</sup> acompte de 50 % sera versé au courant du premier semestre 2026. Le solde 20% du montant sera versé à l'achèvement du programme, sur présentation du bilan économique et financier.

La subvention sera versée sur le compte bancaire de l'UHA.

## **Article 4 – Reddition des comptes, présentation des documents financiers**

L'UHA s'engage à fournir à m2A, dans les six mois de la clôture de l'exercice au cours duquel une subvention ou un acompte de subvention a été versée, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables :

- un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention versée, à transmettre au dernier trimestre,
- une copie certifiée de son budget.

L'UHA s'engage également à :

- tenir sa comptabilité selon les normes en vigueur,
- aviser m2A de toute modification concernant ses statuts, ses coordonnées (postales, bancaires ...).

Le versement et le contrôle de la subvention s'effectuent conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics et au règlement financier de m2A. Ainsi, m2A se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

### **Article 5 – Notification et mention de l'aide financière**

L'UHA informera par courrier les bénéficiaires (école doctorale, laboratoires, chercheurs, étudiants...) de l'aide qui est apportée par m2A et transmettra la copie de ces courriers à m2A. Il est demandé, par ailleurs, aux bénéficiaires de faire mention du financement de m2A à l'occasion de toute action de communication relative aux opérations visées à l'article 2 ainsi que de faire état, sur ou à proximité immédiate des équipements financés, du soutien financier de m2A.

### **Article 6 – Communication – Publicité – Promotion du territoire**

L'UHA mentionnera sur ses supports de communication le soutien de m2A pour ce projet.

Plus globalement, l'UHA s'engage à communiquer et faire connaître le territoire auprès de ses partenaires et à mentionner le rôle de m2A.

m2A pourra elle-même communiquer sur les actions de l'UHA dans le cadre de sa communication institutionnelle.

### **Article 7 – Justification des dépenses**

L'UHA communiquera à m2A un état des dépenses accompagné des pièces justificatives visées par le Comptable du Trésor Public.

### **Article 8 – Sanctions**

En cas de non-exécution de l'objet décrit à l'article 1<sup>er</sup>, l'UHA reconnaît son obligation d'avoir à rembourser à m2A la totalité de la subvention. Il en ira de même en cas de non-exécution de l'article 2.

En cas d'exécution partielle ou imparfaite de l'objet, l'UHA devra rembourser à m2A la part non justifiée de la subvention versée sauf si elle a obtenu préalablement l'accord de m2A pour toute modification de l'objet.

Les versements sont effectués par l'UHA dans le mois qui suit la réception du titre de recettes émis par m2A.

### **Article 9 – Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

### **Article 10 – Durée**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

### **Article 11 – Résiliation**

En cas de non-respect par l'UHA des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par m2A à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Si l'une des parties souhaite y mettre fin, elle devra avertir l'autre partie trois mois avant l'expiration de la période annuelle en cours.

### **Article 12 – Litiges**

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Si les parties ne parviennent pas à trouver un accord amiable, le litige sera porté devant le tribunal français compétent.

Fait à Sausheim, le  
Etabli en deux exemplaires originaux.

Pour l'Université de Haute Alsace  
Le Président

Pour Mulhouse Alsace Agglomération  
Le Vice-Président

Pierre-Alain MULLER

Antoine VIOLA